

(SGT.D.S.19.08.98)
MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

FORCES ARMÉES CONGOLAISES

DIRECTION DU PERSONNEL MILITAIRE
DES ARMÉES

REPUBLIQUE DU CONGO

UNITÉ - TRAVAIL - PROGRÈS

DECRET N°98-331/MDN/FAC/DRMA

PORTANT INSCRIPTION AU TABLEAU D'AVANCEMENT D'UN OFFICIER DES FORCES ARMÉES CONGOLAISES.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE
MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE;

- U.S.A.S. - VU L'ACTE FONDAMENTAL;
VU LA LOI N°17/61 DU 16 JANVIER 1961, PORTANT ORGANISATION ET RECRUTEMENT DES FORCES ARMÉES DE LA RÉPUBLIQUE; DU CONGO;
- DBF/
DGAF
- VU L'ORDONNANCE N°31/70 DU 18 AOÛT 1970, PORTANT STATUT GÉNÉRAL DES CADRES DE L'ARMÉE;
- VU L'ORDONNANCE N°11/76 DU 12 AOÛT 1976, MODIFIANT LES ARTICLES 6 ET 7 DE L'ORDONNANCE N°31/70 DU 18 AOÛT 1970;
- VU LE DÉCRET N°70/557 DU 25 NOVEMBRE 1970, PORTANT AVANCEMENT DANS L'ARMÉE;
- VU LE DÉCRET N°74/555 DU 28 SEPTEMBRE 1974, PORTANT CRÉATION DU COMITÉ DE DÉFENSE;
- DCE/
DGAF
- VU LE DÉCRET N°84/938 DU 25 OCTOBRE 1984, PORTANT CRÉATION ET ORGANISATION DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE;
- VU LE DÉCRET N°84/938 DU 25 OCTOBRE 1984, PORTANT ORGANISATION DE LA STRUCTURE DU CABINET DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE;
- VU LE DÉCRET N°85/260 DU 5 MARS 1985, DÉTERMINANT LE CIRCUIT D'APPROBATION DES ACTES RELATIFS AUX INTÉGRATIONS, AVANCEMENTS ET RÉVISIONS DES SITUATIONS ADMINISTRATIVES DES AGENTS DE L'ÉTAT;
- DGAF/
MDN
- VU LE DÉCRET N°002/97 DU 02 NOVEMBRE 1997, TELQUE MODIFIÉ PAR LE DÉCRET 98/5 DU 20 JANVIER 1998 PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU GOUVERNEMENT;

UR PROPOSITION DU COMITE DEFENSE :

D) E C R E T E :

ARTICLE PREMIER : EST INSCRIT AU TABLEAU D'AVANCEMENT DES OFFICIERS DES FORCES ARMÉES CONGOLAISES AU TITRE DE L'ANNÉE 1997.

POUR LE GRADE DE CAPITAINE :

S E N I E :

LIEUTENANT

NGUESSO

(EDGARD)

1ER B.G.

ARTICLE 2 : LE MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET LE MINISTRE DES FINANCES ET DU BUDGET SONT CHARGÉS CHACUN EN CE QUI LE CONCERNE, DE L'APPLICATION DU PRÉSENT DÉCRET QUI SERA ~~Publié au Journal Officiel~~ PUBLIÉ AU JOURNAL OFFICIEL ~~et le commandant~~ ~~que partout où besoin sera.~~

FAIT À BRAZZAVILLE, LE 1er Octobre 1998

PAR LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE;

- GÉNÉRAL D'ARMÉE DENIS SASSOU NGUESSO -

LE MINISTRE DES FINANCES ET DU BUDGET

Mathias DZON